



24.06.2013 - 09:26 Uhr

Assemblée des délégués de l'ACS Suisse à Neuchâtel: Nouveau président et décision claire de soutenir «l'initiative vache à lait» et de combattre l'augmentation de la vignette autoroutière

Berne (ots) -

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a élu à l'occasion de son Assemblée des délégués ordinaire du 21 juin 2013 Mathias Ammann, Berne, comme nouveau président central. Ammann succède à Claude Miffon de Genève qui a dirigé le club au cours des douze années passées.

Les délégués ont dû par ailleurs se prononcer sur deux requêtes de politique des transports du Comité de direction. À l'unanimité, ils ont décidé de soutenir l'initiative «pour un financement équitable des transports» (initiative vache à lait). À une écrasante majorité, ils ont également approuvé la demande de recommander aux membres la signature du référendum contre l'augmentation du prix de la vignette autoroutière à cent francs et de s'engager activement en faveur du rejet de l'augmentation du prix dans la votation populaire attendue.

L'ACS s'engage pour un développement des routes conforme à la demande. Il ne s'oppose en principe pas à un financement suffisant et conforme au principe de causalité du système de transport des routes. Mais, compte tenu des mauvaises expériences faites jusqu'ici avec l'utilisation des réserves et provisions dans la caisse routière, il n'acceptera plus de donner carte blanche pour des nouveaux moyens financiers au Conseil fédéral et au Parlement sur la base de vaines promesses avant que des projets engageants avec les obligations de financement correspondantes soient mis sur la table.

L'ACS attend que le fonds de financement routier prévu soit mis en place sur le plan constitutionnel et que le mécanisme de l'alimentation et des prélèvements soit défini. Tant que les projets correspondants ne sont pas approuvés par le Parlement et tant que les votations populaires éventuellement requises n'ont pas eu lieu, il va s'opposer à ce que, sur la base de vaines promesses, les redevances prétendument affectées obligatoirement à la route soient augmentées.

Contact:

Directeur général Automobile Club Suisse
Tél. direct: 079 341 01 67
e-mail: nik.zuercher@acs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100740164> abgerufen werden.